

MODALITÉS ET CRITERES D'AFFECTATION EN 2^{nde} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'affectation consiste à proposer une place dans un établissement en tenant compte des vœux exprimés par la famille. Elle est prononcée dans chaque département par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA - DASEN), sur proposition de la commission d'affectation.

Les enseignements d'exploration en 2GT ne constituent pas des prérequis pour le choix de la série de 1^{ère} (à l'exception de l'enseignement Création et Culture Design). Ce sont des enseignements de découverte qui permettent aux élèves de se familiariser avec de nouvelles matières, les formations et les professions qui y sont rattachées. En conséquence, les choix des élèves à ce niveau doivent s'effectuer en fonction de leurs intérêts et/ou de leur curiosité.

Pour être pris en compte, tout vœu d'affectation en 2GT doit faire l'objet d'une saisie informatique dans AFFELNET. Chaque élève peut effectuer au maximum 4 vœux qu'il doit classer par ordre de préférence.

ATTENTION : pour favoriser l'affectation de leur enfant, il est recommandé aux familles de faire figurer plusieurs vœux dont au moins un vœu dans son lycée de secteur.

Il convient de distinguer les vœux de 2nde GT , traités différemment dans la procédure, en 4 groupes :

1) les vœux de 2nde GT qui dépendent du secteur géographique de résidence de l'élève (vœux « Barème sans notes »).

L'affectation en 2nde GT dans un établissement public est réalisée pour la majorité des cas dans le lycée de secteur de l'élève. Le périmètre de recrutement du lycée est défini en fonction du domicile de la famille (pour la carte de la sectorisation, se reporter aux annexes départementales disponibles dans le Guide des procédures en ligne sur www.ac-nantes.fr).

- Afin de préserver l'équité entre les élèves, des secteurs de recrutement étendus permettent de rendre accessibles des enseignements d'exploration qui ne sont pas proposés dans tous les lycées.

- Dans certains bassins, la sectorisation peut comprendre deux périmètres de recrutement : un périmètre restreint vers le lycée de secteur et un périmètre élargi vers un autre lycée dans la limite des places disponibles.

NOUVEAU!

Lorsque les élèves souhaitent l'un des EDE suivants : Littérature et Société, Méthodes et Pratiques Scientifiques, SES ou PFEQ, ils formuleront un vœu dit « Générique ». Le choix de l'EDE se fera lors de l'inscription.

Demandes de dérogation

Attention, les demandes de dérogation ne peuvent se faire que pour les vœux de 2nde GT précisés ci-dessus. Lorsque l'élève demande un lycée différent de celui de son secteur géographique, il doit faire figurer cette demande sur sa fiche de vœu d'affectation et compléter l'imprimé spécifique de demande de dérogation fourni par le collège. Les dérogations sont accordées dans la limite des places disponibles, après affectation des élèves du périmètre de recrutement et selon des priorités harmonisées au niveau national (voir procédure de dérogation dans le Guide des procédures en ligne sur www.ac-nantes.fr).

2) les vœux de 2nde GT Création Culture Design (2nde contingentée).

Ces vœux donnent lieu à un classement des candidatures en fonction d'un **barème établi** selon les critères suivants : avis du chef d'établissement d'origine, évaluation des matières scolaires et des capacités. L'affectation dans cette section dépend du classement obtenu en fonction de la capacité d'accueil.

3) les vœux de 2GT soumis à une éventuelle régulation.

La liste est différente selon les départements (disponible en ligne dans le Guide des procédures sur www.ac-nantes.fr). Pour ces vœux, l'Inspecteur d'Académie (IA-DASEN) définit un périmètre de recrutement (bassin ou département). Lorsque la demande excède la capacité d'accueil, un classement des candidatures est opéré en fonction **des résultats scolaires**. Ces vœux ne nécessitent pas de saisie complémentaire puisque les données utiles sont transférées automatiquement de CYCLADES.

Précision : les élèves ayant obtenu satisfaction sur leur vœu de classe européenne ne sont pas prioritaires pour le choix des enseignements d'exploration qui se fera au moment de l'inscription et en fonction des places disponibles dans l'établissement d'affectation.

4) les vœux de 2GT à recrutement spécifique sur dossier (vœux « commission ») : 2^{ndes} spécifiques hôtellerie, musique et danse, 2^{ndes} internationales et sections binationales.

Ces vœux nécessitent la constitution d'un **dossier spécifique** à retourner selon un calendrier propre **en amont** de la saisie dans AFFELNET. L'affectation dépendra de l'avis de la commission après examen du dossier et de la priorité donnée par la famille à ce choix dans la liste des vœux saisis lors de la phase principale d'affectation.

TABLEAU RECAPITULATIF : SECONDES GENERALES A RECRUTEMENT SPECIFIQUE

ETABLISSEMENTS	MODALITES RECRUTEMENT	DATE LIMITE RETOUR DOSSIER	PARTICULARITES
SECTIONS BINATIONALES			
ABIBAC (allemand) LPO Nelson Mandela - Nantes (44) LGT Joachim du Bellay - Angers (49) LG Bellevue - Le Mans (72) LGT de Lattre de Tassigny - La Roche /Yon (85)	dossier unique d'inscription à télécharger sur le site du lycée demandé et/ou sur le site académique (www.ac-nantes.fr rubrique orientation-insertion/guide des procédures 2016)	Lundi 25 avril 2016 (à retourner au lycée demandé)	<i>L'élève peut être convoqué(e) à un entretien complémentaire dans le lycée demandé, suite à l'examen du dossier</i>
BACHIBAC (espagnol) LPO Nelson Mandela - Nantes (44) LGT Chevrollier - Angers (49) LGT Ambroise Paré - Laval (53) LG Bellevue - Le Mans (72) LGT Pierre Mendès France - la Roche / Yon (85)			
ESABAC (italien) LGT Camus - Nantes (44) LG David d'Angers - Angers (49) LG Bellevue - Le Mans (72)			
SECONDE INTERNATIONALE ANGLAIS			
LGT Grand Air - la Baule (44)	dossier d'inscription à télécharger sur le site du lycée	Vendredi 29 avril 2016 (à retourner au lycée)	<i>L'élève sera convoqué(e) mercredi 18 mai 2016 pour des tests écrits et oraux.</i>
SECONDE INTERNATIONALE AMERICAIN			
LPO Nelson Mandela- Nantes (44)	dossier d'inscription à télécharger sur le site du lycée	Lundi 18 avril 2016 (à retourner au lycée)	<i>L'élève sera convoqué (e) entre le 17 et le 19 mai 2016 pour des tests écrits et oraux.</i>
SECONDE SPÉCIFIQUE HÔTELLERIE			
LPO Nicolas Appert- Orvault (44) LPO Sadi Carnot Jean Bertin - Saumur (49) LP Edouard Branly - La Roche/Yon (85)	dossier unique à télécharger sur le site du lycée ou sur le site académique (www.ac-nantes.fr/orientation-insertion)	Mardi 19 avril 2016 (à retourner au SAIO)	<i>L'élève retenu(e) sur dossier sera convoqué(e) à un entretien le mardi 3 mai ou mercredi 4 mai 2016</i>
SECONDE SPÉCIFIQUE DANSE			
LGT Joachim du Bellay - Angers (49)	fiche de candidature à télécharger : site du conservatoire à rayonnement régional d'Angers	Vendredi 4 mars 2016 (à retourner au conservatoire)	<i>L'élève sera convoqué(e) à une audition au conservatoire samedi 19 mars 2016</i>
SECONDES SPÉCIFIQUES MUSIQUE			
LPO Nelson Mandela - Nantes (44)	dossier d'inscription à demander au conservatoire à rayonnement régional de Nantes	Courant mars 2016 (à retourner au conservatoire)	<i>L'élève sera convoqué(e) à une audition au conservatoire le jeudi 21 ou vendredi 22 avril 2016</i>
LGT Joachim du Bellay - Angers (49)	fiche de candidature à télécharger sur le site du conservatoire à rayonnement régional d'Angers	Vendredi 4 mars 2016 (à retourner au conservatoire)	<i>L'élève sera convoqué(e) à une audition au conservatoire le vendredi 18 mars 2016</i>